



Demande de naturalisation -

Par **Meghane62**, le **07/11/2017 à 15:29**

Bonjour à tous, rnrnMon conjoint a déjà fait une demande de naturalisation il y a environ 7 ans qui n'a pas été accepté : il est né en Ecosse, mais est en France depuis ses 2 ans, il a son BAC . Au moment de sa demande il travaillé mais ne payer pas d'impôts et vivait chez ses parents . rnrnMaintenant 27 ans, ambulancier et futur papa pour l'année 2018, est-il plus facile d'obtenir la nationalité française avec bébé né ou bébé à venir ? Dossier long et couteux par rapport aux papiers et aux avocats et traducteurs à prendre nous voudrions prendre la bonne période pour faire ce dossier .rnrnMerci à tous

Par **amajuris**, le **07/11/2017 à 17:15**

bonjour,rnje suppose que le refus de naturalisation a eu pour motif que votre conjoint ne disposait pas de ressources stables et suffisantes.rnd'être père d'un enfant français permet sous certaines conditions d'obtenir un titre de séjour mais pas la nationalité française.rnrnsi par sa profession, votre conjoint dispose aujourd'hui de ressources stables et suffisantes, il peut obtenir sa naturalisation.rnrncomme vous parlez de votre conjoint, ce qui signifie juridiquement que vous êtes mariés, votre mari peut avoir la nationalité française par mariage après un délai de 4 ans.rnrnsalutations